

Pour mieux vivre de l'art

portrait socioéconomique des artistes

Québec 



« Vivre de son art », voilà quatre mots dont de nombreux artistes aimeraient faire leur devise. Comme le démontrent les résultats de cette étude, leurs efforts, leur talent et leur créativité sont récompensés de façon inégale. Je maintiens et réaffirme, comme je le fais depuis plusieurs mois, que cette situation mérite la plus grande attention de la part du gouvernement du Québec. Le filet de sécurité sociale demeure un projet à réaliser.

On a dit de très jolies choses sur l'importance, l'excellence et le rayonnement du savoir-faire de nos artistes. Je souhaite que, passant de la parole aux actes, nous fassions à nouveau un pas en avant dans les champs de la reconnaissance et que nous nous penchions sur l'amélioration des conditions de vie et de pratique des artistes.

Cette étude est le premier jalon d'une action beaucoup plus directe et plus vaste sur les conditions socioéconomiques de nos créateurs, de nos créatrices, de nos interprètes et de l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la culture. C'est en tenant compte de la réalité décrite dans ces pages que je compte, avec les porte-parole de chacune des professions, permettre aux artistes et aux créateurs professionnels de mieux vivre de leur art.

La ministre de la Culture
et des Communications,

LINE BEAUCHAMP

Table des matières

Mot de la ministre	1
Table des matières	2
Avant-propos	3
Méthodologie	4
Note au lecteur	7
Faits saillants	8
Portrait socioéconomique des artistes pour la période 1998-2001	
• Caractéristiques sociodémographiques des artistes selon le sexe et l'âge, 2001	11
• Lieu de résidence des artistes, 2001	12
• Revenu du conjoint des artistes, 2001	13
• Répartition des artistes par profession, 2001	14
• Répartition des artistes par association, 2001	15
• Statut d'emploi des artistes selon leur source de revenus, 2001	16
• Comparaison du revenu total moyen des artistes et de celui de l'ensemble des contribuables québécois	17
• Comparaison du revenu total moyen des artistes et de celui de l'ensemble des contribuables québécois ayant déclaré un revenu net de travail autonome	18
• Répartition des artistes par tranche de revenus et proportion de la masse totale des revenus, 2001	19
• Masse totale du revenu des artistes selon les sources, 2001	20
• Nombre d'artistes ayant déclaré des revenus selon les sources, 2001	21
• Revenu des artistes par association, 2001	22
• Source de revenus par association, 2001	23
• Revenu des artistes par profession, 2001	24
• Artistes n'ayant déclaré aucun revenu de travail autonome par association, 2001	25
• Participation des artistes à des régimes de retraite, 2001	26
• Artistes ayant contribué aux régimes de retraite, 2001	27
• Montant total des contributions aux régimes de retraite, 2001	28
• Artistes n'ayant cotisé à aucun régime de retraite, 2001	29

Annexe : Liste des associations qui ont participé ou non à l'étude

Avant-propos

Les artistes ont à maintes reprises fait état des conditions socioéconomiques précaires dans lesquelles ils vivent. En 1986, une commission parlementaire sur la culture et le statut de l'artiste a permis d'entendre de nombreux témoignages sur les besoins des artistes de toutes disciplines. Un des résultats de cette consultation a été l'adoption, en 1987 et 1988, des deux lois sur le statut professionnel de l'artiste. Celles-ci ont eu pour effet d'améliorer quelque peu la situation puisqu'elles venaient donner un cadre aux relations de travail de personnes ayant principalement un statut de travailleur autonome ainsi qu'aux conditions de diffusion des œuvres. Toutefois, d'autres gestes peuvent être faits pour bonifier davantage cette situation. C'est pourquoi le gouvernement a pris l'engagement, en avril dernier, de permettre que les artistes et les créateurs vivent mieux de leur art et jouissent de meilleures conditions de pratique.

Or, que savons-nous des véritables conditions socioéconomiques des artistes? La source d'information principalement utilisée pour suivre l'évolution de l'emploi dans le domaine culturel provient des recensements de Statistique Canada. Ainsi, nous savons qu'en 2001, le nombre de travailleurs dans les domaines de la culture et des communications totalisait 107 715 personnes au Québec, en incluant les artistes. Cette donnée est tirée d'une question sur le genre de travail accompli par les répondants durant la semaine de référence servant au recensement.

Existe-t-il d'autres sources de données permettant de mieux cerner, notamment, les revenus des artistes afin de mesurer l'ampleur de la problématique? Avec la collaboration de nombreuses associations d'artistes, le ministère de la Culture et des Communications a pu, par l'intermédiaire de l'Institut de la statistique du Québec, avoir accès à des données socioéconomiques tirées des déclarations de revenus. Ainsi, ayant obtenu l'aval de 13 associations d'artistes, d'une société de gestion de droits d'auteur et de la Commission d'accès à l'information, plus de 14 000 artistes ont été dénombrés pour l'année financière 2001.

Grâce aux données recueillies, il a donc été possible de constituer un premier véritable portrait socioéconomique des artistes qui permet de déterminer, entre autres, leur statut d'emploi, la composition de leur revenu global, leur revenu moyen et les écarts de revenus entre les professions. Ces données sont indispensables pour guider le choix des solutions et mesurer leur impact potentiel.

Méthodologie

L'étude réalisée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) vise d'abord et avant tout à documenter la situation des artistes professionnels au regard de la fiscalité et du filet de sécurité sociale et à mesurer les impacts potentiels des propositions envisagées pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Qu'est-ce qu'un artiste?

Au Québec, la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., chapitre S-32.1) définit l'artiste comme étant celui qui exerce un art à son propre compte et qui offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète dans un des domaines de production artistique suivants : la scène, y compris le théâtre lyrique, la musique, la danse et les variétés, le film, le disque et les autres modes d'enregistrement du son, le doublage et l'enregistrement d'annonces publicitaires. Pour ajouter à cette définition, la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01), spécifie qu'un artiste est présumé professionnel s'il est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou fait partie d'un regroupement reconnu.

Quelle population est à l'étude?

- La population des artistes a été constituée à partir de la liste des membres des 13 associations reconnues par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) qui ont accepté de participer à l'étude (voir en annexe) ainsi que les personnes figurant sur la liste d'une société de gestion de droits d'auteur, la Société de reproduction du droit des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada (SODRAC).
- Les personnes figurant dans l'échantillon ont été retenues en raison de la nature de leur travail, qui peut être qualifié d'«artistique», et parce qu'elles ont rempli une déclaration de revenus au Québec entre 1998 et 2001.
- L'utilisation de données nominatives a été faite conformément à un avis favorable de la Commission d'accès à l'information (CAI) ainsi qu'avec l'accord des associations et selon des procédures respectant la confidentialité des renseignements personnels. Ainsi, le MCC n'a pas eu accès directement à la banque de données qui est exploitée exclusivement par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

- Les listes transmises par les associations d’artistes à l’ISQ ont permis de recenser **19 795 artistes membres** d’une ou de plusieurs associations. En supprimant les 2 433 artistes membres de plus d’une association, le nombre d’artistes a été réduit à **17 362**.
- L’ISQ a été en mesure de repérer dans le fichier TP1 du ministère du Revenu (MRQ), entre 80 % et 82 % des artistes inscrits sur les listes des associations ¹.
- Par conséquent, la population à l’étude est de l’ordre de **plus ou moins 14 000 artistes** pour les années 1998 à 2001.
- Du point de vue fiscal, est considéré comme travailleur autonome celui qui déclare un revenu d’entreprise (ce qui correspond au revenu net de travail autonome et se rapporte à la ligne 164 de la déclaration de revenus) et des dépenses issues d’un travail réalisé à son compte.

Quel est l’intérêt des données fiscales?

- La déclaration de revenus constitue **la seule source de données** fiable qui permet d’établir la réelle répartition des revenus et des dépenses des artistes.

¹ Trois raisons expliquent le fait que tous les artistes n’aient pas été repérés :

- ✓ L’artiste n’habite pas le Québec, donc il ne produit pas de déclaration de revenus au Québec;
- ✓ L’artiste n’a pas produit de déclaration de revenus;
- ✓ L’ISQ n’a pas trouvé l’artiste inscrit sur la liste :
 - parce que l’association n’a donné que le nom et l’adresse de l’artiste et l’adresse ne correspond plus au nom en raison d’un ou de plusieurs déménagements;
 - parce que l’artiste utilise un nom d’emprunt différent de celui qu’il inscrit dans sa déclaration de revenus.

Quelles sont les limites de ces données?

- Une mise en garde s'impose : il est **impossible de distinguer** dans **les revenus** déclarés ceux qui sont **attribuables à l'exercice d'un art** de ceux qui relèvent d'un autre type d'emploi. Ainsi, le revenu d'emploi (salaire), le revenu net d'entreprise et les bourses peuvent être composés de revenus non liés à l'art et il est impossible de savoir dans quelle proportion.
- Certaines données par profession ont été rendues confidentielles par l'ISQ dans deux cas précis :
- La catégorie ne comprend qu'un ou deux individus;
- La catégorie compte plusieurs individus parmi lesquels un (X%) ou deux (Y%) avaient des revenus très importants; les données du groupe sont restées confidentielles et ne paraissent que dans la compilation globale.
- Ainsi, les données relatives aux chanteurs ne figurent pas dans l'étude de façon spécifique parce qu'il existe, au sein de l'échantillon, des individus qui pourraient être facilement reconnus. De plus, il ne doit pas être possible de déduire les données d'un individu. Lorsque ces situations arrivent, l'ISQ doit retirer également une autre catégorie. Dans ce cas, les données du groupe des artistes de variétés ont également été rendues confidentielles.

Qu'entend-on par revenu total?

Le revenu total dans la déclaration de revenus est composé de plusieurs sources de revenus dont le revenu d'emploi. Par ailleurs, pour les travailleurs autonomes, le revenu d'entreprise net (c'est-à-dire le montant obtenu après la soustraction des dépenses d'entreprise admissibles) est celui considéré dans l'établissement du revenu total.

Note au lecteur

Ce portrait a été rendu public par la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Line Beauchamp, le 24 février 2004 alors qu'elle rencontrait les représentantes et les représentants d'une trentaine d'associations du milieu culturel.

D'entrée de jeu, la ministre a alors invité la soixantaine de participants à partager avec elle la prudence qui s'impose dans l'interprétation de la masse de chiffres rendus publics, lesquels amalgament notamment toutes les sources de revenus des artistes, qu'elles proviennent ou non de leur art : « Ce qu'on doit principalement retenir, c'est que les artistes du Québec doivent mener une « double vie » pour vivre convenablement. Car si 60 % d'entre eux reçoivent des revenus comme salariés, 62 % ont des revenus de travail autonome, comparativement à 8,7 % des contribuables québécois ».

M^{me} Beauchamp a aussi tenu à attirer l'attention sur le fait que 29 % des artistes connaissent de grandes fluctuations de revenus, de l'ordre de 50 % d'une année à l'autre, un phénomène qui n'épargne pas les plus nantis. Elle a par ailleurs souligné que 44 % des artistes gagnent moins de 20 000 \$ et se partagent 11,5 % de la masse totale des revenus.

En conclusion d'une rencontre qui s'est avérée fructueuse, la table étant dorénavant mise pour une lecture conjointe et une analyse partagée de chiffres qui n'occultent cependant pas la connaissance que tous les partenaires ont du terrain, la ministre Beauchamp a invité les représentants des organismes culturels à participer activement à la consultation prochaine sur l'ensemble des mesures qu'elle proposera pour améliorer les conditions de vie et de travail des artistes. « Les artistes du Québec sont à la base de ce qui fait l'identité québécoise. Ils jouent un rôle essentiel dans la créativité et l'innovation et leur contribution à la vitalité de toute la société est majeure », a-t-elle conclu.

Faits saillants

Revenu des artistes en 2001

- Tout d'abord, il est à noter que les données ne permettent pas de distinguer les revenus provenant de l'exercice du métier d'artiste de ceux provenant d'emplois complémentaires.

Composition de la masse des revenus des artistes

- Le revenu des artistes se compose principalement de salaires (50,5 %) et de revenus de travail autonome (21,4 %).
- Plus de 20 % de la masse totale du revenu des artistes provient d'autres sources (revenu de retraite [8,4 %], intérêt et dividende [10 %], assurance-emploi [1,4 %], aide sociale [0,4 %], pension alimentaire [0,2 %]) que celles liées au travail (revenus d'emploi, de travail autonome et de bourses). Pour l'ensemble des contribuables québécois, cette proportion s'élève à 23 %.

Caractéristiques du revenu des artistes

- Le revenu des artistes provient de différentes sources : revenu d'emploi, de travail autonome, revenu d'intérêt, revenu de retraite, assurance-emploi, aide sociale, bourses et pensions alimentaires :
 - la proportion des artistes tirant un revenu d'emploi (salariés) représente 60,5 % de la population à l'étude en 2001;
 - paradoxalement, 62,1 % des artistes déclarent des revenus de travail autonome comparativement à 8,7 % de l'ensemble des contribuables québécois;
 - ces chiffres démontrent que 33,4 % des artistes déclarent à la fois des revenus d'emploi et des revenus de travail autonome;
 - par ailleurs, 28,7 % des artistes déclarent un revenu de travail autonome (sans revenu d'emploi), alors qu'à l'inverse 27,1 % des artistes ont un revenu d'emploi (sans revenu de travail autonome);
 - près de 11 % des artistes perçoivent des prestations d'assurance-emploi, un taux supérieur au taux de chômage au Québec (8,7 %).
- Le revenu des artistes varie considérablement d'une année à l'autre. En effet, 29 % des artistes ont vu leurs revenus fluctuer de 50 %.

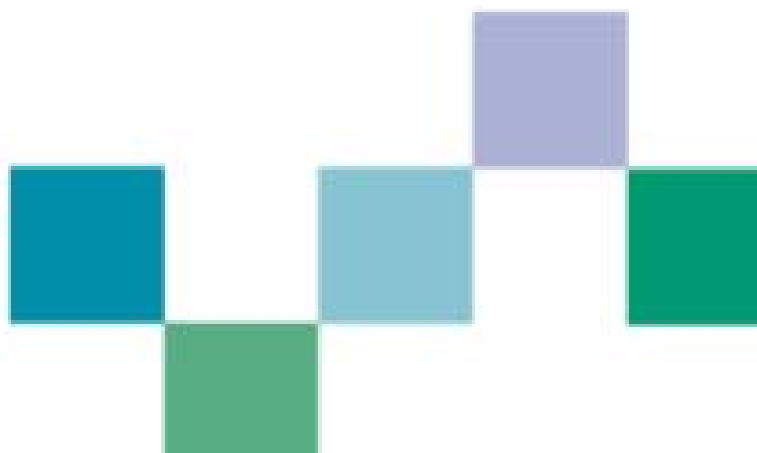
Quelques constats

- Pour l'ensemble des artistes, le revenu total moyen est de 37 710 \$, alors que celui de l'ensemble des contribuables québécois est 28 708 \$ (une différence de 9 000 \$).
- Par contre, la différence s'atténue si l'on tient compte du revenu total médian : pour l'ensemble des artistes, il s'élève en 2001 à 23 620 \$ alors que celui de l'ensemble des contribuables québécois est de 20 304 \$.
- Par ailleurs, la situation est différente pour les artistes ayant déclaré un revenu de travail autonome : leur revenu total moyen est de 36 540 \$ comparativement à 42 651 \$ pour l'ensemble des contribuables ayant également tiré un revenu de travail autonome (une différence de 6 000 \$).
- Si le revenu total moyen des artistes est supérieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois, il faut savoir que :
 - 44,4 % des artistes ont des revenus de moins de 20 000 \$; ils se partagent 11,5 % de la masse totale des revenus;
 - 22,4 % des artistes déclarent des revenus de plus de 50 000 \$; ils se partagent 60 % de la masse totale des revenus;
- En outre, le revenu total moyen des artisans en métiers d'art (18 751 \$), des danseurs (20 215 \$) et des artistes en arts visuels (27 741 \$) est inférieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois (28 708 \$).

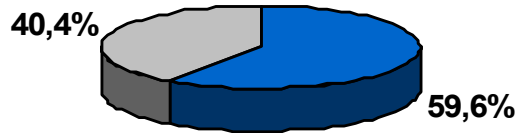
Protection sociale

- Un artiste sur deux (51,1 %) cotise à un régime enregistré d'épargne retraite, pour un total de près de 30 M\$, ce qui représente une moyenne de 4 112 \$ par artiste.
- 57 % des artistes cotisent au RRQ pour une somme s'élevant à près de 7 M\$.
- 13 associations d'artistes (sur 16 associations reconnues) offrent des régimes de retraite auxquels participent les producteurs.

portrait socioéconomique des artistes
pour la période 1998-2001



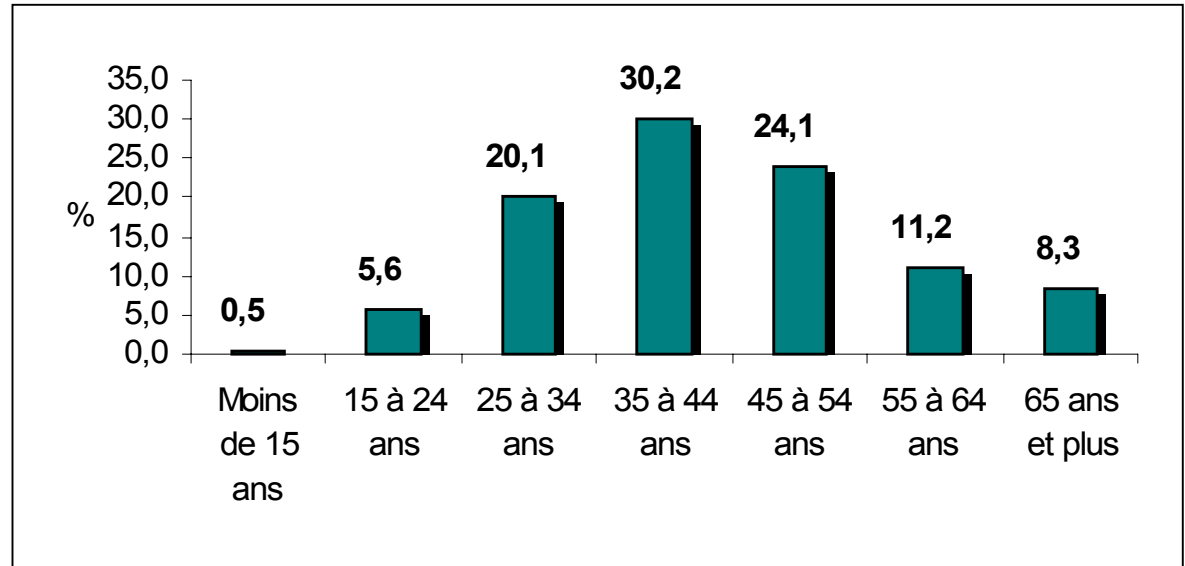
Caractéristiques sociodémographiques des artistes : sexe et âge, 2001



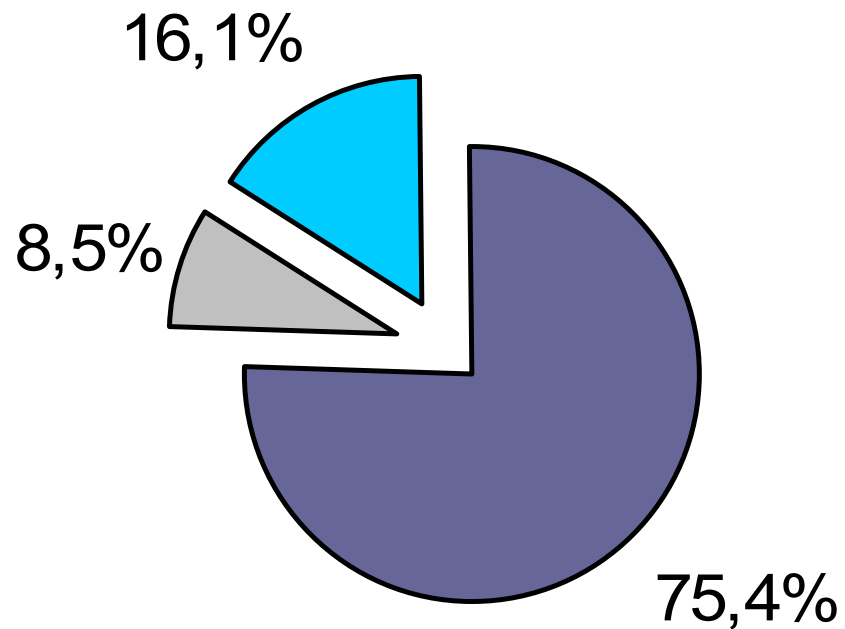
En majorité des hommes....

■ Hommes ■ Femmes

...de moins de 45 ans



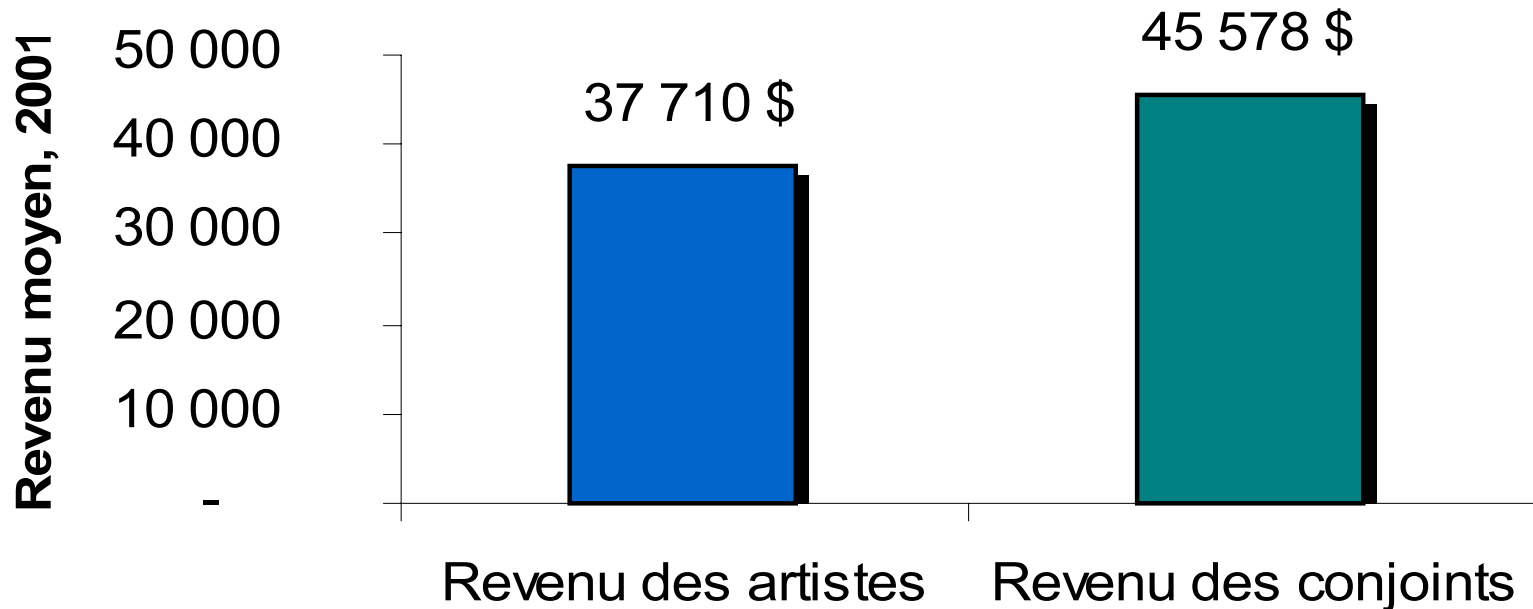
Lieu de résidence des artistes, 2001



■ Montréal ■ Québec ■ Reste du Québec

Les artistes vivent principalement dans la région de Montréal

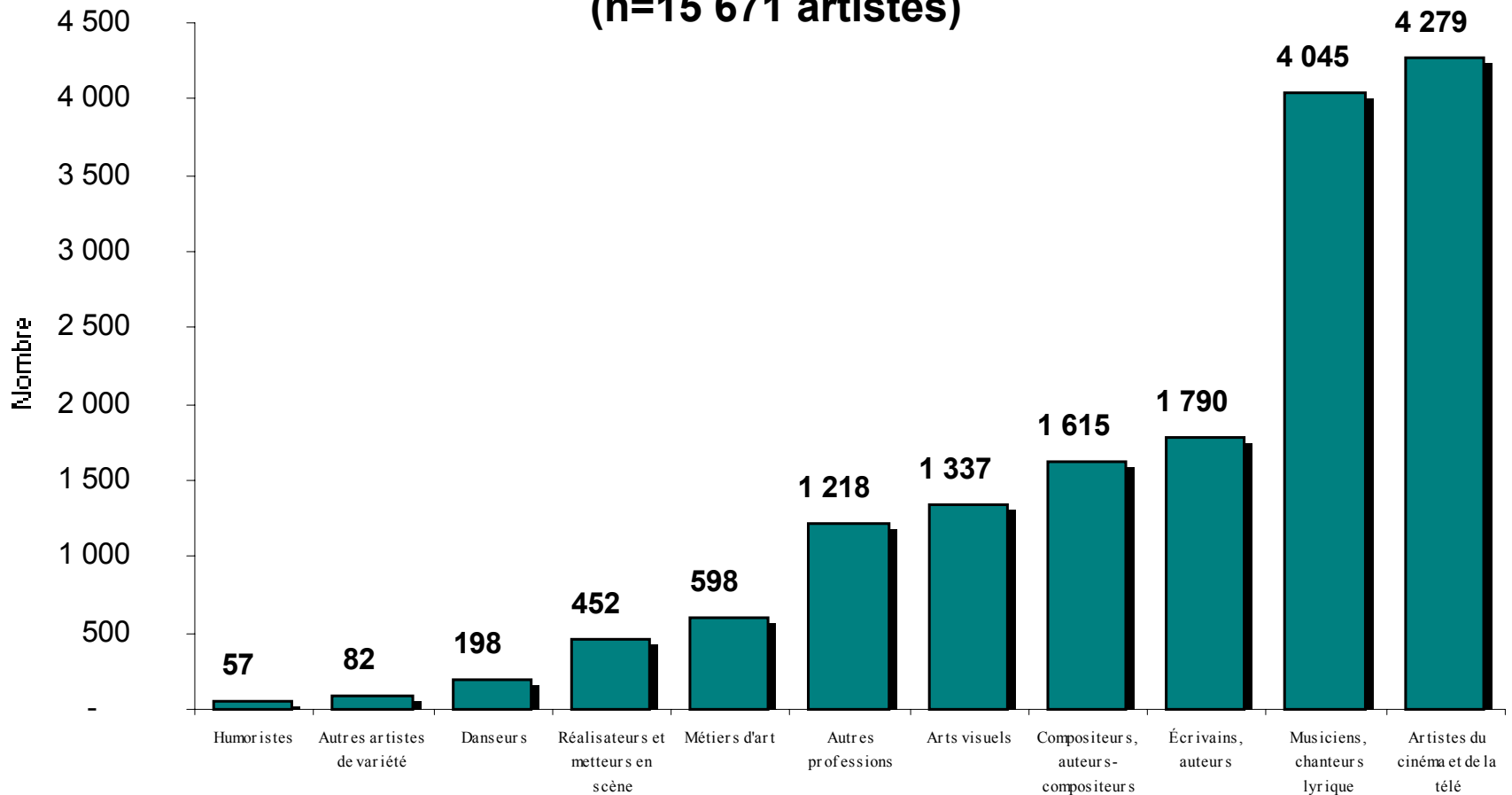
Revenu du conjoint des artistes, 2001



Moins de la moitié des artistes (46,6 %) ont des conjoints et leur revenu est supérieur à celui de l'artiste

Répartition des artistes par profession, 2001

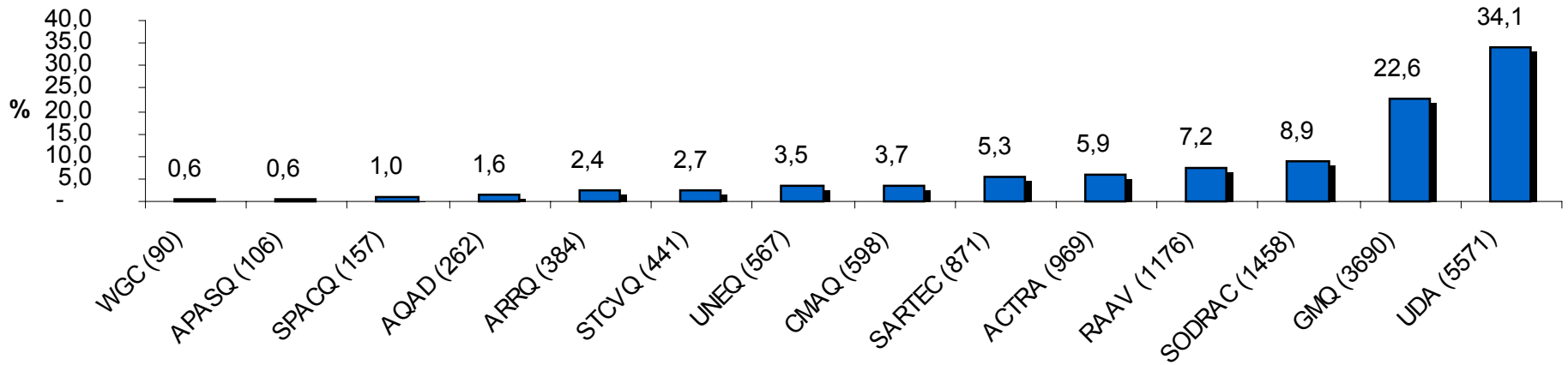
(n=15 671 artistes)



- Les artistes du cinéma et de la télévision sont les plus nombreux.
- Les humoristes sont les moins nombreux.

Répartition des artistes par association, 2001

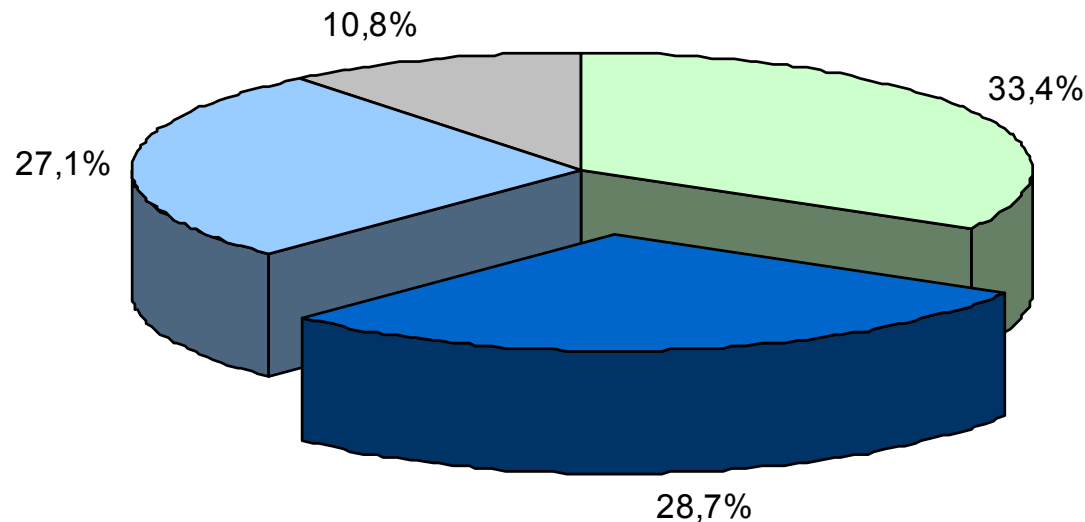
(n=16 340 artistes)



L'Union des artistes (UDA) et la Guilde des musiciens du Québec (GMQ) ont le plus important membership, totalisant plus de 50 % du membership total.

Statut d'emploi des artistes selon leur source de revenus, 2001

(n = 14 010 artistes)

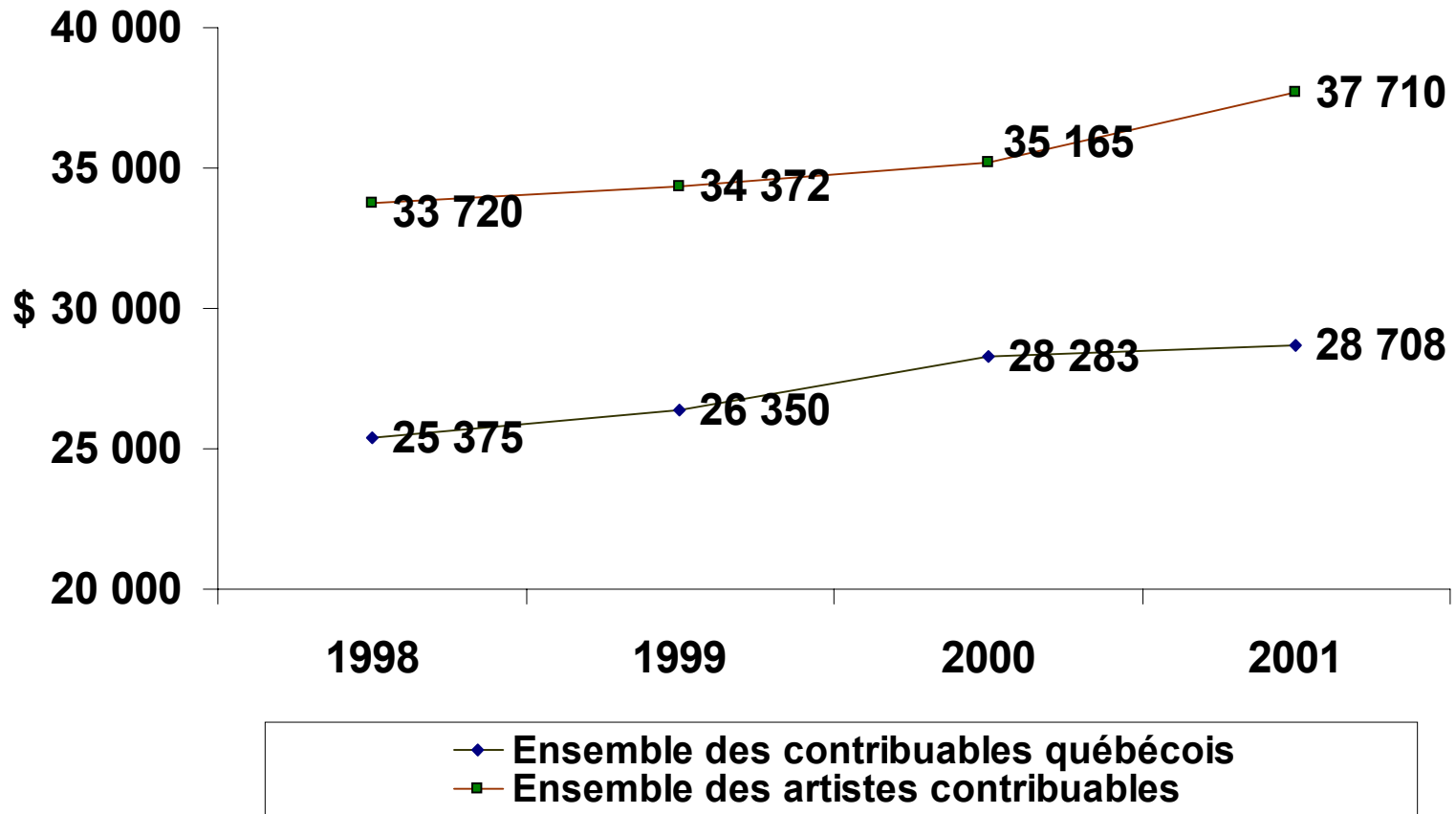


- Revenus de travail autonome et d'emploi (4679)
- Revenu de travail autonome sans aucun revenu d'emploi (4025)
- Revenu d'emploi sans aucun revenu de travail autonome (3792)
- Autres revenus sans revenus d'emploi ni de travail autonome (1514)

- 62,1 % des artistes ont des revenus de travail autonome
- 60,5 % des artistes ont des revenus d'emploi (salaire)

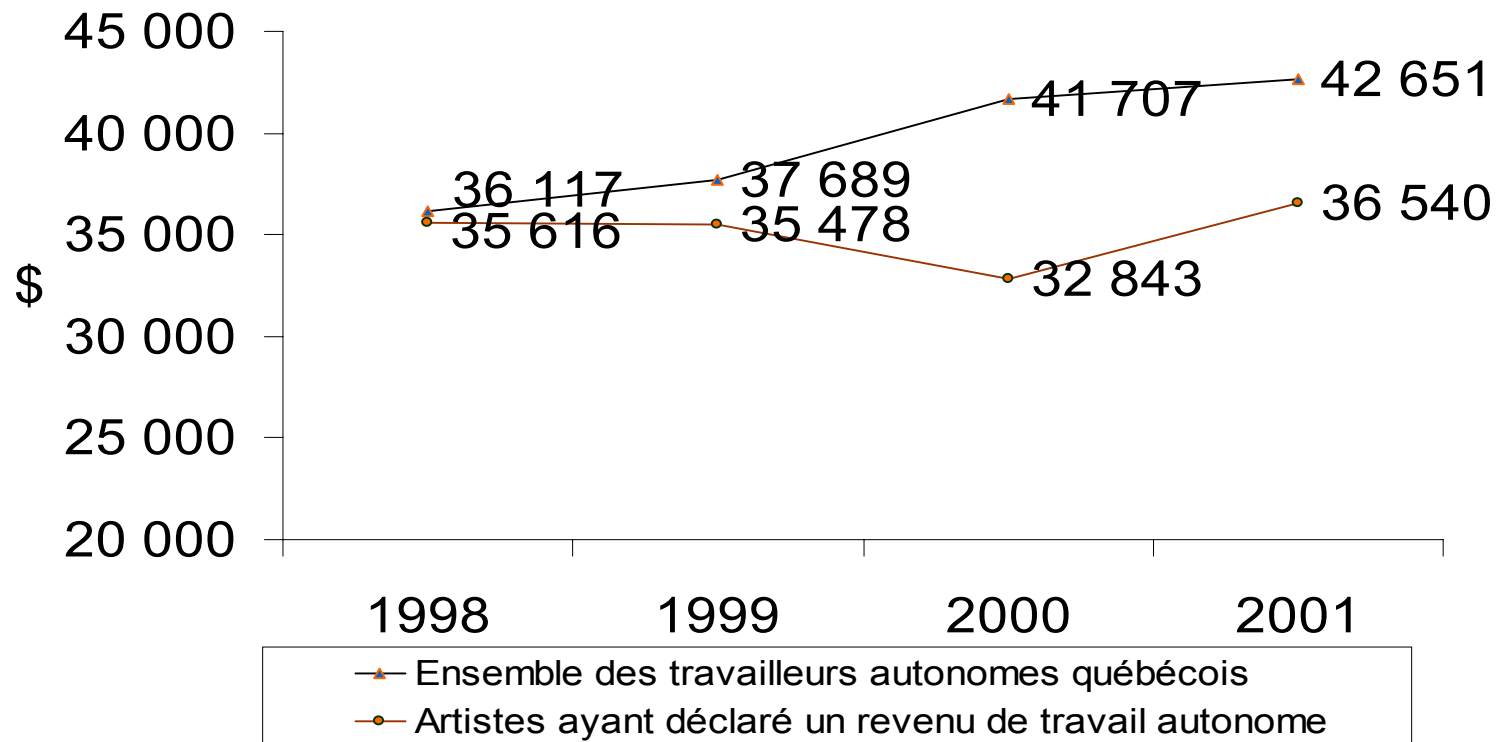
Comparaison du revenu total moyen des artistes et de celui de l'ensemble des contribuables québécois

(n= 14 010 artistes)



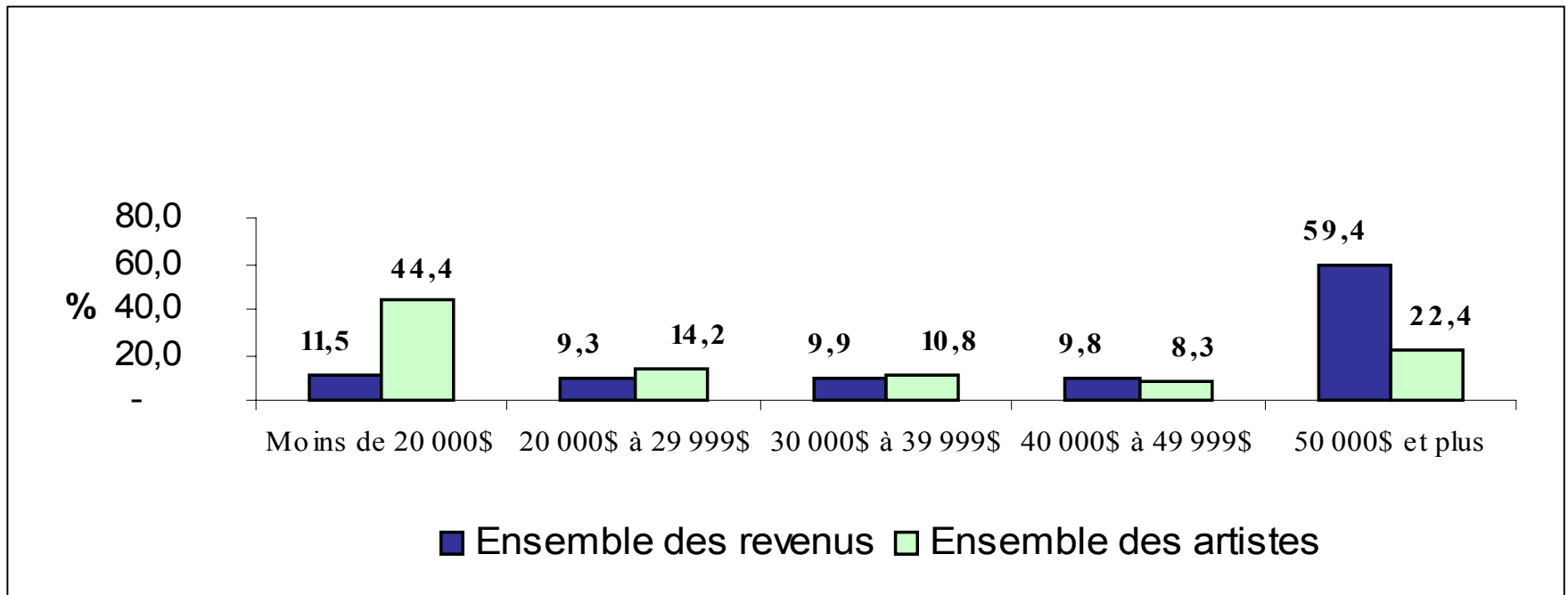
Comparaison du revenu total moyen des artistes et de celui de l'ensemble des contribuables québécois ayant déclaré un revenu net de travail autonome

(n = 14 010 artistes)



Répartition des artistes par tranche de revenus et proportion de la masse totale des revenus, 2001

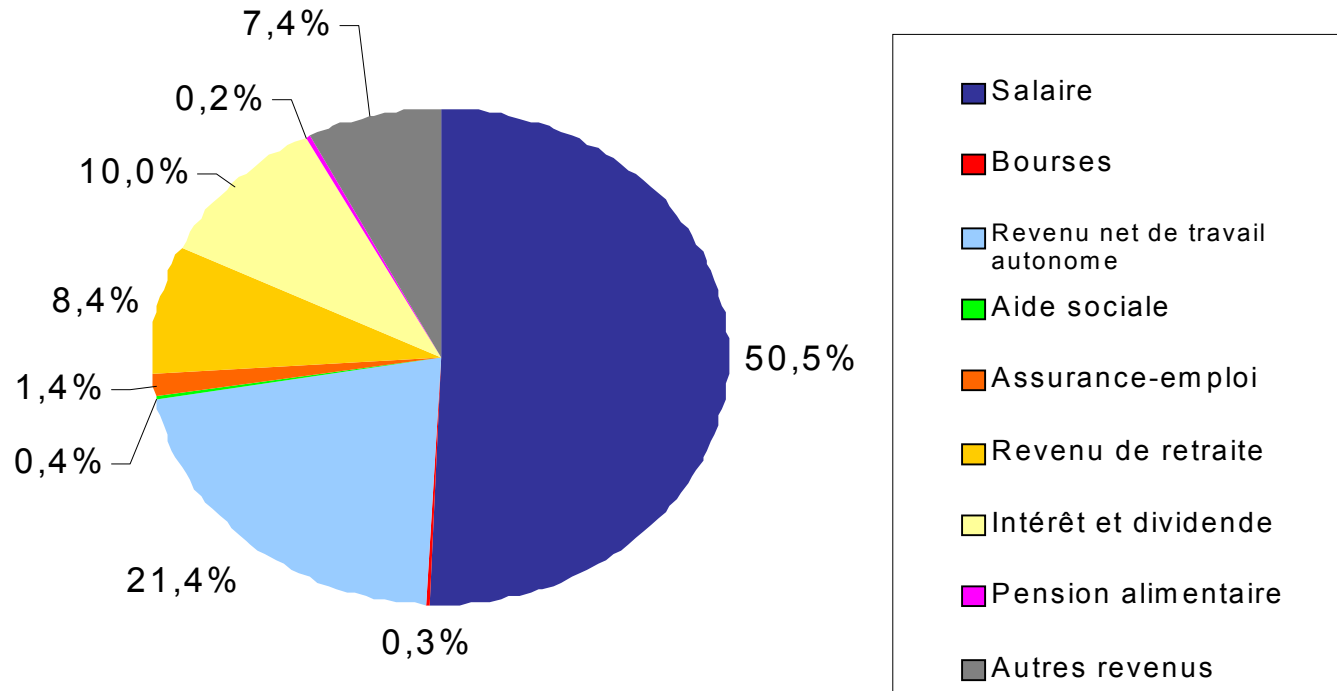
(n= 14 010 artistes)



- 44,4 % des artistes ont des revenus de moins de 20 000 \$ et se partagent 11,5 % de la masse totale des revenus.
- 22,4 % des artistes déclarent des revenus de plus de 50 000 \$ et se partagent 60 % de la masse totale des revenus.

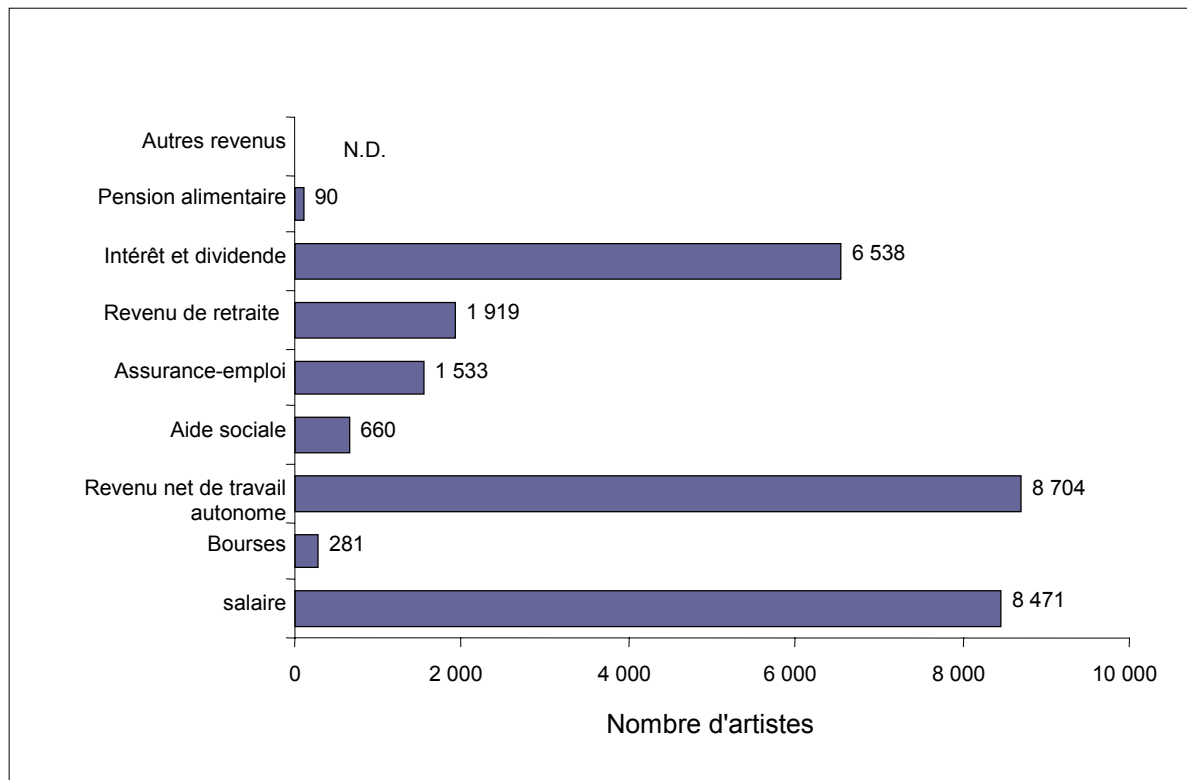
Masse totale du revenu des artistes selon les sources, 2001

(n=14 010 artistes)



- En 2001, le revenu des artistes est principalement composé de salaire (50,5 %) et de revenu net de travail autonome (21,4 %).

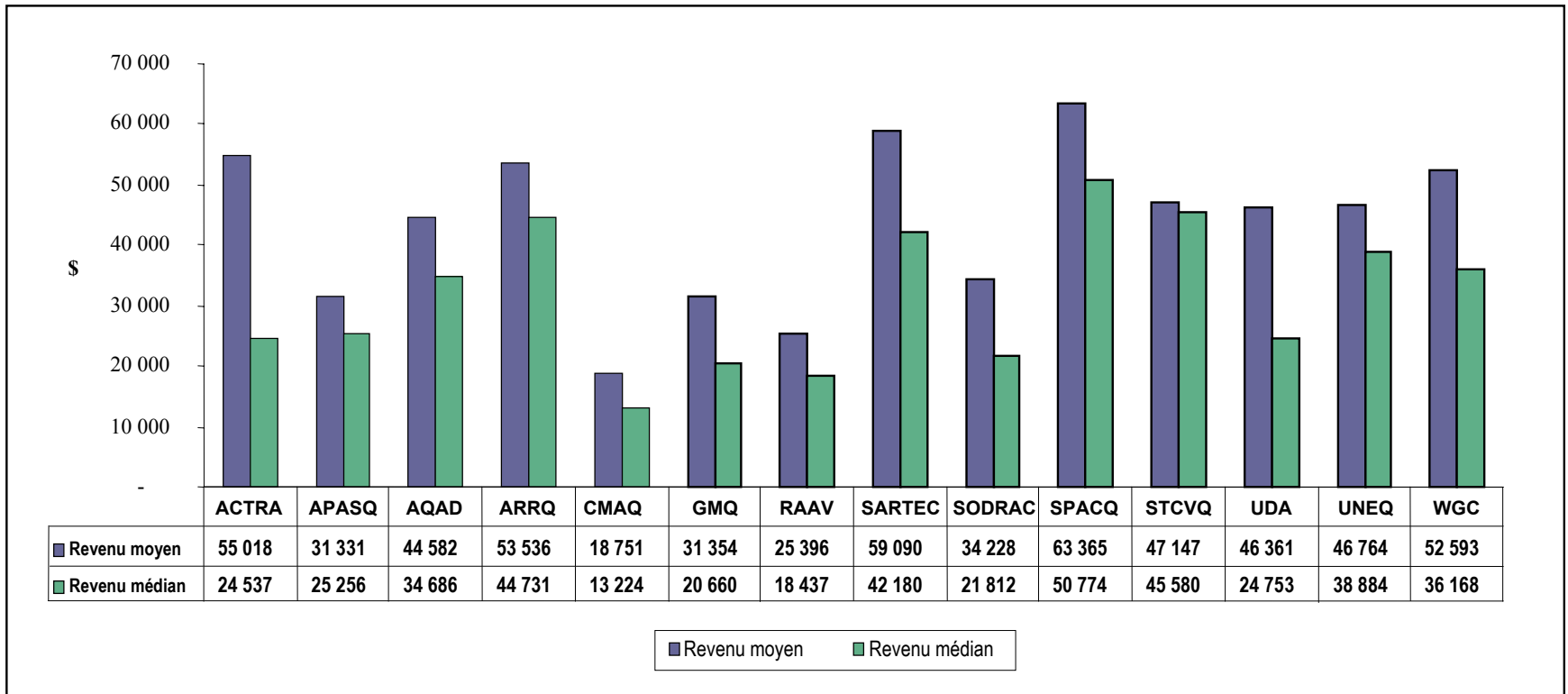
Nombre d'artistes ayant déclaré des revenus selon les sources, 2001 (n=14 010 artistes)



- Le revenu d'assurance-emploi compte pour 1,4 % du revenu des artistes, une portion peu significative.
- Cependant, près de 11 % des artistes (1 533 artistes) reçoivent de telles prestations, un taux supérieur au taux de chômage en vigueur au Québec en 2001, soit 8,7 % (Statistique Canada),

Revenu des artistes par association, 2001

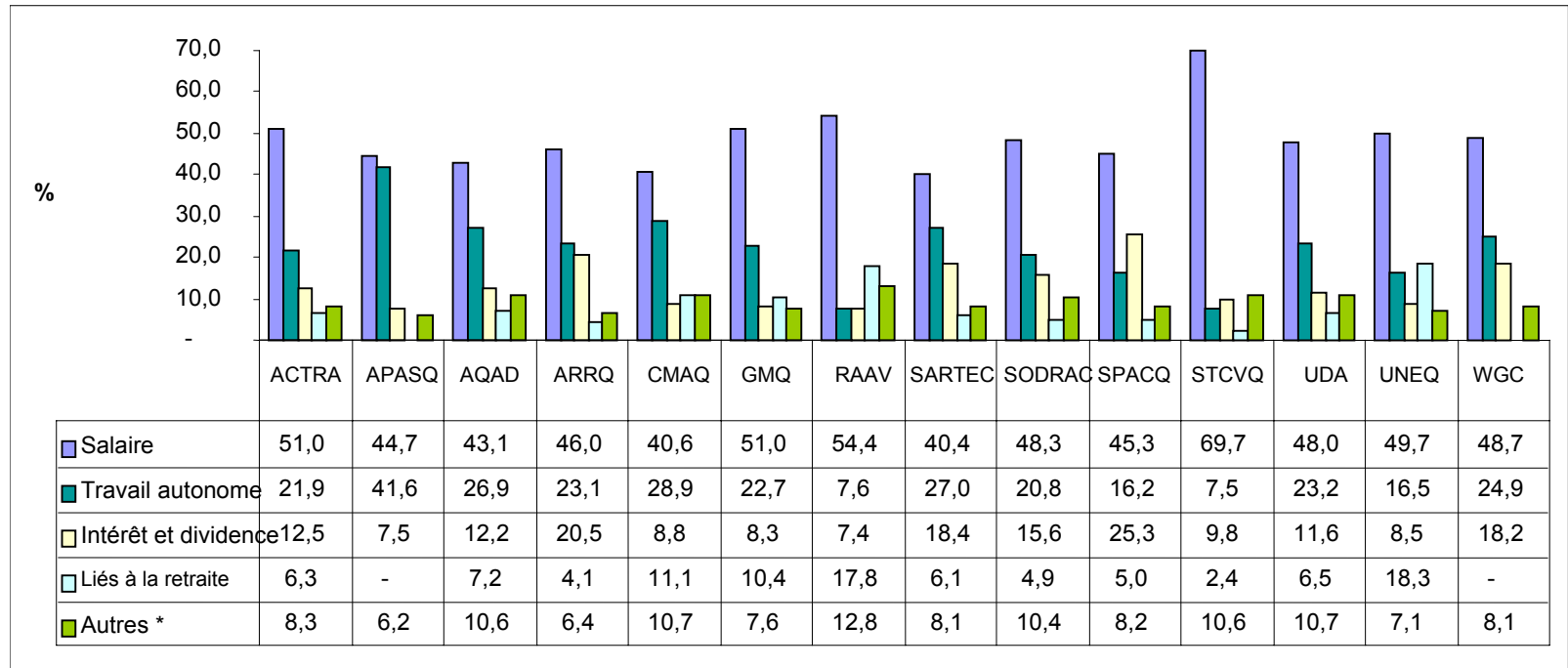
(n=16 340 artistes)



- En 2001, des écarts de revenu entre les associations sont observés.
- Le CMAQ et le RAAV ont un revenu moyen et médian inférieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois (en 2001, revenu moyen = 28 708 \$ et revenu médian = 20 304 \$).

Source de revenus par association, 2001

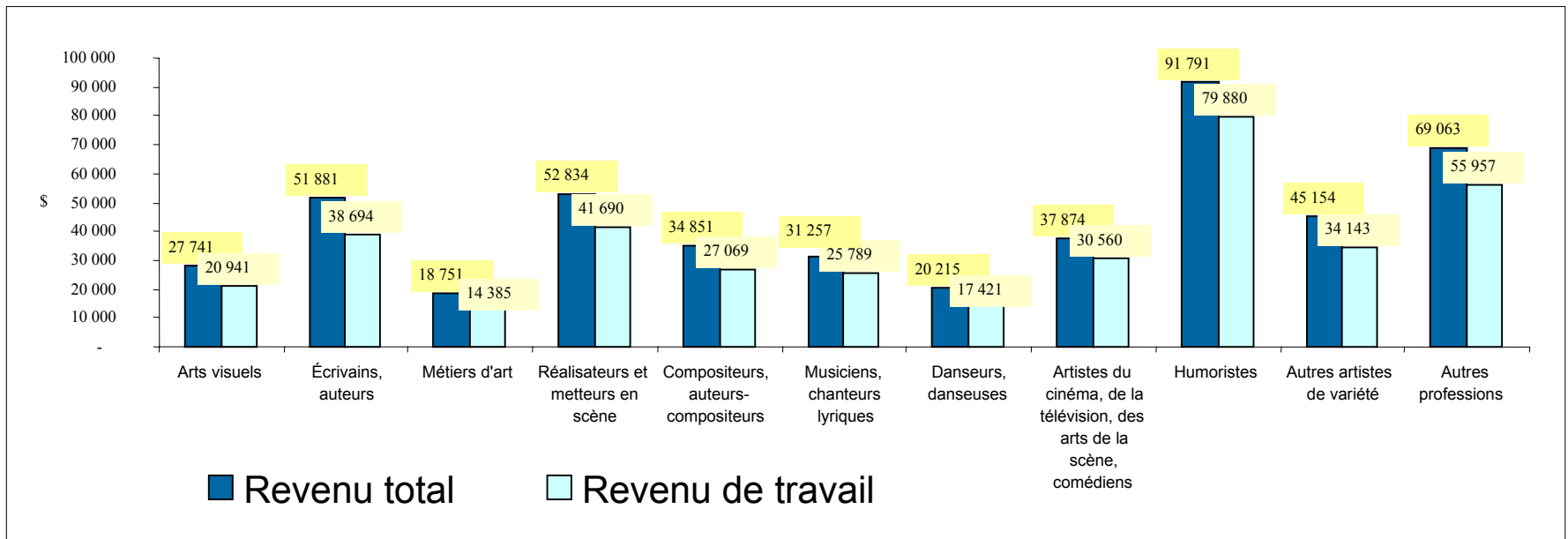
(n=16 340 artistes)



- Dans tous les cas, le revenu d'emploi (salaire) constitue la principale source de revenus des artistes.
- Dans presque tous les cas, le revenu net de travail autonome est la seconde source de revenus en importance chez les artistes.
- La situation est différente à la SPACQ où les revenus d'intérêt et de dividende est la deuxième source de revenu en importance.

Revenu des artistes par profession, 2001

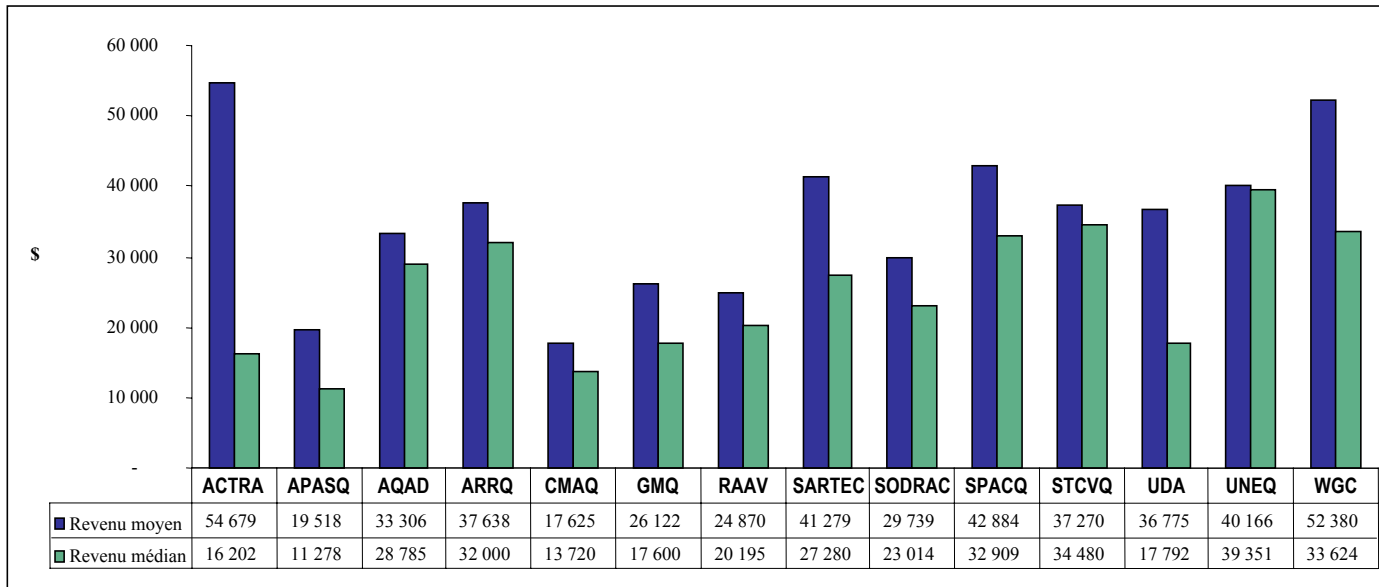
(n=15 671 artistes)



- Les artisans, les danseurs et les artistes en arts visuels ont des revenus sous la moyenne de l'ensemble des contribuables québécois.
- Le revenu total démontre que les artistes ont d'autres revenus (revenu de retraite, dividende, assurance-emploi, aide sociale, pension alimentaire) que ceux liés au travail (composé du revenu de bourses, d'emploi et de travail autonome) et ce, dans une proportion de 20 %.

Artistes n'ayant déclaré aucun revenu de travail autonome par association, 2001

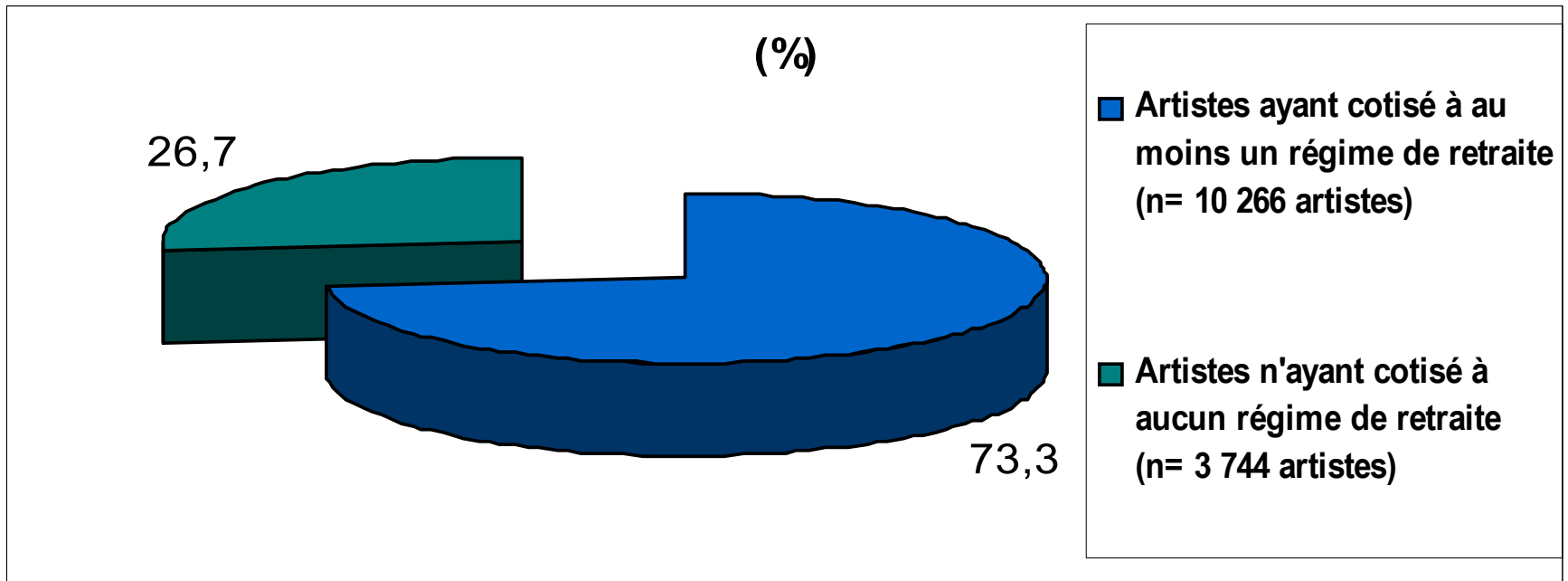
(n= 5 306 artistes)



- Chez les artistes n'ayant déclaré aucun revenu de travail autonome en 2001, le revenu moyen se situe entre 17 625 \$ et 54 679 \$, un écart de plus de 37 000 \$ entre les membres des associations.
- L'écart entre les revenus est également constaté au sein d'une même association (revenu médian *versus* revenu moyen).

Participation des artistes à des régimes de retraite, 2001

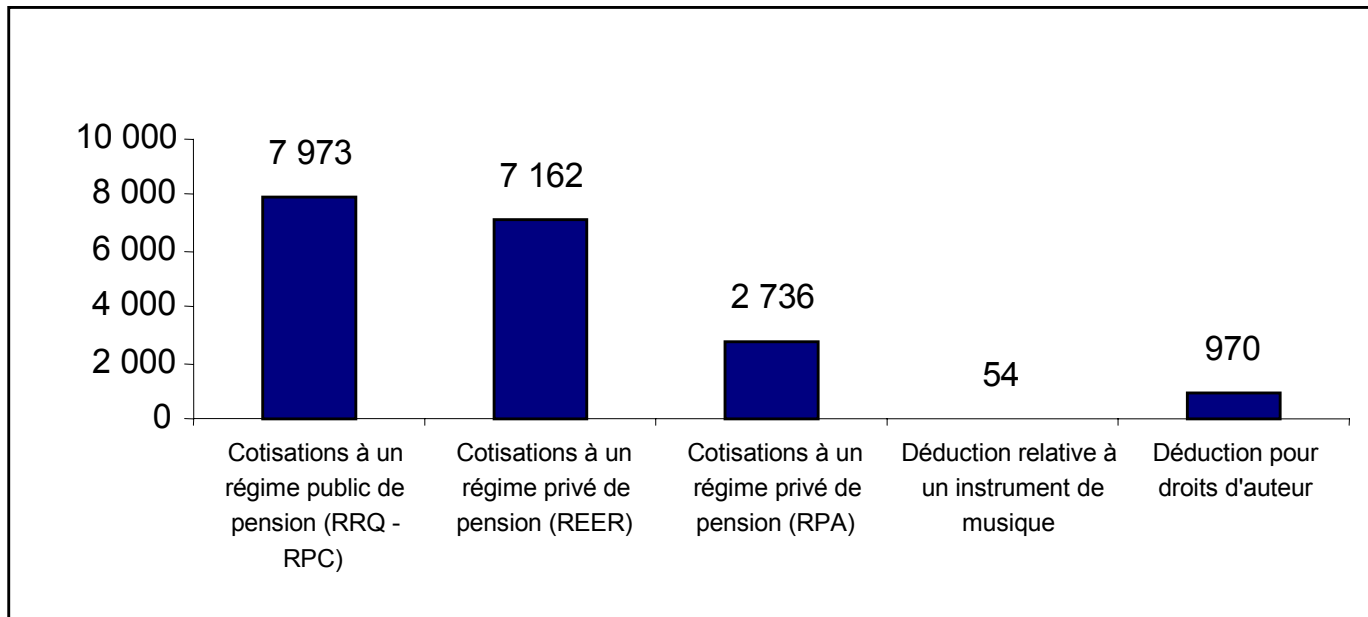
(n=14 010 artistes)



- Un peu plus du quart des artistes n'ont pas cotisé, en 2001, à un régime de retraite.

Artistes ayant contribué aux régimes de retraite, 2001

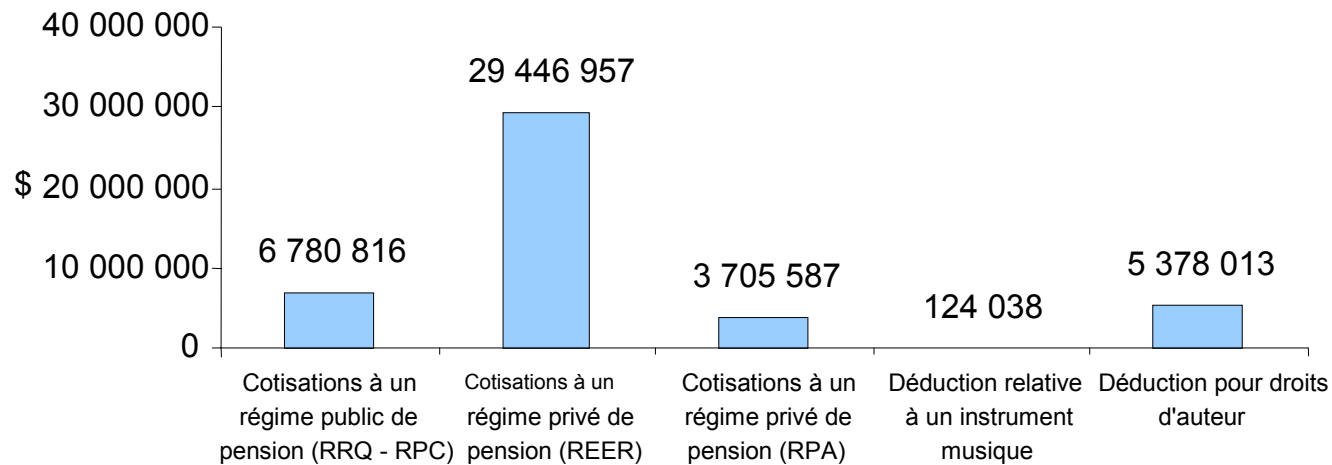
(n=14 010 artistes)



- Un artiste sur deux (51,1 %) cotise à un régime privé de pension (RÉER), totalisant près de 30 M\$.
- Plus de la moitié des artistes cotisent également au RRQ pour un montant s'élevant à près de 7 M\$, en 2001.

Montant total des contributions aux régimes de retraite, 2001

(n=14 010 artistes)



Cotisation moyenne : 850 \$

4 112 \$

1 354 \$

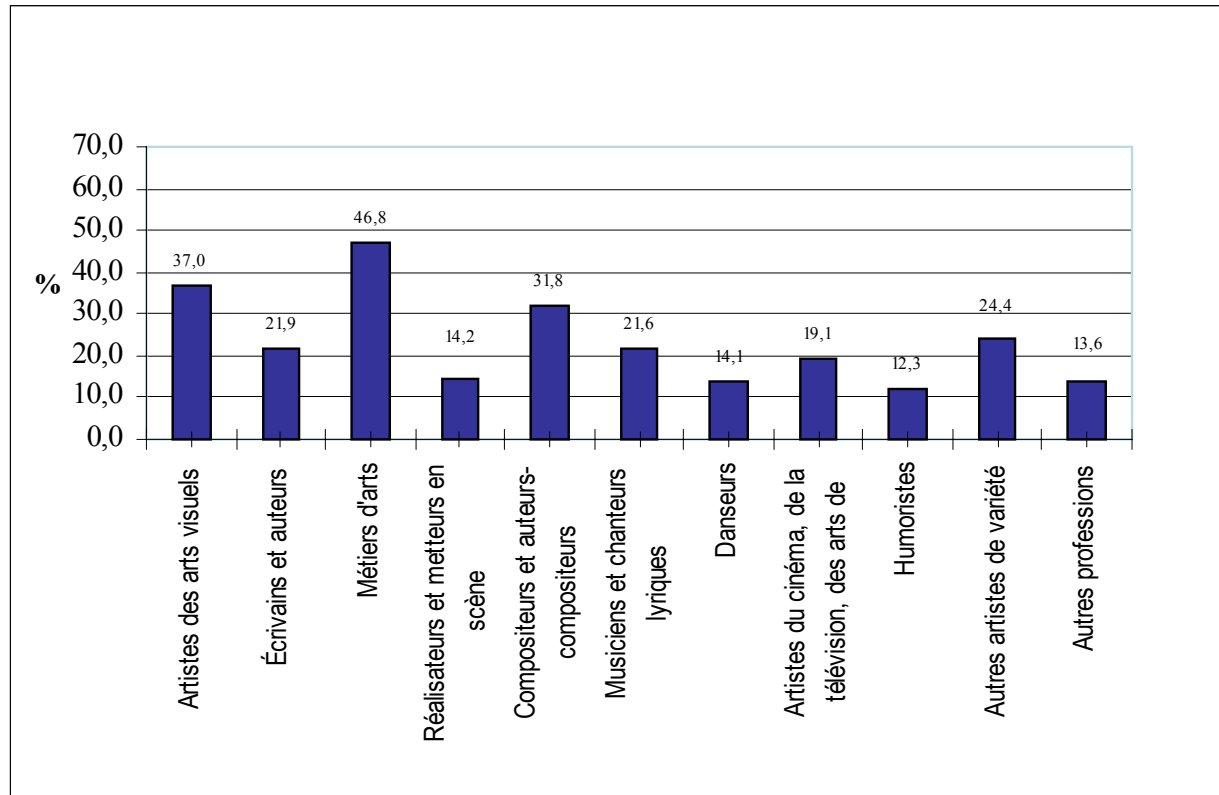
2 297 \$

5 544 \$

- La cotisation moyenne à un RÉER en 2001 s'élève à 4 112 \$.

Artistes n'ayant cotisé à aucun régime de retraite, 2001

(n= 3 744 artistes)



- Les artisans, les artistes en arts visuels, les compositeurs et auteurs-compositeurs cotisent dans une moindre proportion que les autres professions à des régimes de retraite (RÉER-RRQ-RPA) et ce, pour l'année 2001.

Annexe

Liste des associations ayant participé ou non à l'étude

Ont accepté de participer, les associations reconnues suivantes :

- ACTRA : Alliance of Canadian Cinema Television and Radio Artist
- APASQ : Association des professionnels des arts de la scène du Québec
- AQAD : Association québécoise des auteurs dramatiques
- ARRQ : Association des réalisatrices et des réalisateurs du Québec
- CMAQ : Conseil des métiers d'art du Québec
- GMQ : Guilde des musiciens du Québec
- RAAV : Regroupement des artistes en arts visuels
- SARTEC : Société des auteurs de radio, de télévision et de cinéma
- SPCAQ : Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
- STCVQ : Syndicat des techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec
- UDA : Union des artistes
- UNEQ : Union des écrivaines et écrivains du Québec
- WGC : Writers Guild of Canada

Et une société de gestion de droits d'auteur

SODRAC : Société de reproduction du droit des auteurs compositeurs et éditeurs du Canada

Les associations qui n'ont pas participé à l'étude sont :

- CAE : Canadian Actors Equity
- APVQ : Association des professionnelles et des professionnels de la vidéo du Québec
- CQGCR : Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs